Image not found or type unknown

Bloquage de la succession

Par **Catherine AZOULAY**, le **23/02/2018** à **06:25**

Bonjour,

J'aimerai savoir si le notaire que nous avons choisi, mes sœurs et moi, peut Bloquer la succession pour des raisons comme, la caisse de retraite nous devait le dernier mois de retraite, 600 €, alors qu'il devait nous verser la succession le 15 novembre. La caisse de retraite à régler son dû.
Et maintenant, on apprends que le beau fils de ma mère, aimerait contester la validité du testament donc une nouvelle fois un blocage.
En effet ma mère et son mari ayant fait un contrat de mariage sous le régime de la séparation de biens. Ma mère possédait une maison, et après la vente de cette dernière, elle à placer l'argent de la vente sur un compte et c'est cet argent que nous devons hériter, ma mère ayant donc sur son testament déshérite son mari.
J'ai eu le notaire de ma mère au téléphone qui a sembler surpris que la succession soit bloquer alors qu'il n'y a ni ATD, ni jugement. Pourriez vous s'il vous plait me dire ce qu'il en est...?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés